BOIS GUILLAUME

DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION

POLITIQUE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE LA COLLECTIVITÉ

Bois-Guillaume représentée par Théo Perez, demande à l'ADEME, porteur national du label Territoire Engagé Transition Écologique, de lui décerner le label 2 étoiles.

Photo prise lors de la plantation de la forêt Miyawaki par les enfants des écoles

Etabli le : 29/07/2022
Par :
• Cheffe projet Territoire engagé Climat-Air-Energie - Aliona GONCALVES
• Conseiller Territoire engagé Climat-Air-Energie - Emmanuel VERLINDEN

VERSION 1 LE 27/07/2022, VERSION 2 : LE 7/10/2022

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

SOMMAIRE

Volet 1 : Lettre d'intention 4
Volet 2 : Portrait de la collectivité 8
2.1 Présentation de la collectivité 9
2.1.1 Situation géographique de la collectivité 9
2.1.2 Chiffres clés essentiels 10
2.1.3 Compétences de la collectivité 11
2.2 Politique climat-air-énergie 12
2.2.1 Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie 12
2.2.2 Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Energie de la collectivité 13
2.2.3 Stratégie Climat-Air-Energie de la collectivité 14
Volet 3 : Demande d'obtention ou de renouvellement 15
3.1 Scores obtenus 16
3.2 Programme d'actions 17
3.3 Extraits du tableau des indicateurs 35
3.3.1 L'ensemble des indicateurs dits « obligatoires » 35
3.3.2 Autres indicateurs remarquables, au choix (facultatif) 36
3.4 Remarques complémentaires du conseiller ou de la conseillère Territoire engagé Climat-Air-Energie sur la candidature 37
3.5 Obligations envers l'ADEME 37
3.6 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V. 38
3.7 Signatures 39
ANNEXES : Les pièces constitutives de la candidature 40

Nota : Le présent dossier est élaboré par la cheffe de projet Territoire engagé Climat-Air-Energie et le conseiller Territoire engagé Climat-Air-Énergie. Il s'adresse :

- Aux élu·e·s et aux services de la collectivité. Il documente les résultats pour lesquels le label a été demandé.
- Au groupe de pilotage et à l'équipe projet mettant en œuvre les activités de labellisation. Il sert de base pour un contrôle efficace et précis du programme de politique climat-air-énergie. Il aide le ou la conseiller·ère Territoire engagé Climat-Air-Energie lors de ses visites annuelles de suivi.
- A la direction régionale de l'ADEME, en vue de sa participation à la réunion d'audit de la collectivité
- Aux auditeurs·rices, en tant que base pour l'audit
- A la Commission nationale du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie
- A toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités et des mesures concernant l'attribution et la confirmation du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie.

VOLET 1

LETTRE D'INTENTION

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

Un mandat, des faits et une conviction.

- **Le mandat** : Nous sommes une jeune et nouvelle équipe municipale, élue en 2020 sur la base d'un programme s'articulant autour de trois axes, la transition écologique, la citoyenneté et l'aménagement durable du territoire.
- **Les faits :** L'activité humaine a indéniablement entrainé le dérèglement climatique dont nous vivons les conséquences.
- **La conviction :** Nous pouvons et nous devons agir à notre niveau avec nos moyens pour atténuer ces effets et nous adapter aux changements inéluctables à venir.

Notre commune, Bois-Guillaume, au nord de Rouen, est une des communes les plus attractives de la Métropole Rouen Normandie. Elle compte plus de 14 000 habitants et bénéficie d'un cadre de vie singulier et conserve encore de nombreuses traces de son passé agricole.

Cette carte, réalisée par le GIEC Normandie, illustre bien la réalité des conséquences du changement climatique sur notre région :

Ces derniers mois, nous avons vécu à Bois-Guillaume, comme dans toute la France, les effets tangibles du changement climatique : sécheresse au mois de mai, événement climatique extrême le 4 juin reconnu comme catastrophe naturelle par l'état et canicule historique mi-juin. Et cela continue en juillet… Quatre épisodes inédits en quelques semaines avec des conséquences dramatiques, des dégâts importants sur les infrastructures et les bâtiments et des conséquences directes sur la végétation et les cultures.

L'engagement de Bois-Guillaume dans la démarche Climat-Air-Energie relève autant de l'évidence que de la nécessité. Il est le fruit de notre engagement résolu pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris et tenir les engagements métropolitains, soit pour 2050 une réduction de 80% des émissions de GES, la réduction de la consommation d'énergie de 70% et en une production d'énergie 100% ENR.

Pour atteindre ces objectifs, la commune ne peut et ne doit pas agir seule mais doit mobiliser tous les citoyens et les acteurs économiques et sociaux. Nous avons un devoir d'exemplarité et nous devons mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de notre ambition. Ainsi, notre politique « Bois-Guillaume – une commune exemplaire » s'articule autour de trois axes :

- exemplarité interne au sein des services municipaux,
- exemplarité et pédagogie vers les habitants, les entreprises et les associations,
- exemplarité et innovation vis-à-vis de la métropole et des autres communes.

Bois-Guillaume fait partie de la Métropole Rouen Normandie et n'agit pas seule. La collaboration entre les équipes est primordiale. En début de mandat, nous avons renoué des relations de confiance et de travail avec les élus et les services de la métropole, relations distendues lors des précédents mandats.

Pour réduire les GES, les actions à mettre en œuvre concernent principalement 4 grands domaines : industrie, transport, habitat et agriculture. 95% des émissions de GES sur la commune de Bois-Guillaume sont liées au transport et à l'habitat (bâtiment, résidentiel, activité tertiaire). Les enjeux et les leviers d'actions qui doivent concentrer les efforts de la Ville apparaissent donc clairement.

- **Transport** (52% des émissions de GES, soit 35 728 tonnes de CO2/an). Il s'agit d'une compétence de la métropole. Bois-Guillaume participe cependant activement aux différentes instances et groupes de travail qui s'y tiennent et est force de proposition dans ce domaine, avec des résultats concrets comme la création en 2022 de deux nouvelles lignes de transport en commun ou l'intégration de la Ville dans la Zone à Faibles Emissions.
- **Habitat** (43% des émissions de GES, soit 30 880 tonnes de CO2/an) Il s'agit là du principal levier d'action de la commune. Deux axes ont ainsi été identifiés et concentrent une part très importante des investissements pluriannuels de la Ville : la rénovation énergétique des bâtiments d'une part et la production locale d'énergie renouvelable d'autre part. Nous nous sommes ainsi fixé des objectifs ambitieux à réaliser sur le mandat :
    - Rénovation des bâtiments municipaux : réduire de 30 % la consommation de nos principaux bâtiments (ceux soumis au décret tertiaire).
    - Production d'ENR : via la production d'énergie photovoltaïque et l'autoconsommation collective, couvrir 40% de nos besoins en électricité.

Nos actions sont multiples avec des temporalités et des impacts divers. Une des premières a été de nous mobiliser. Nous avons mis en place une gouvernance spécifique et recruté une chargée de mission dédiée à notre démarche. Le comité de pilotage comprend le maire, le 1er adjoint en charge de la transition écologique, l'adjointe en charge de l'éducation à l'environnement, la chargée de mission et les directeurs des différents services de la mairie.

Nous avons rapidement lancé des opérations très visibles et symboliques : la mise en place d'une charte de l'urbanisme, la création d'une ferme urbaine, la végétalisation de nos sept cours d'écoles ou la plantation d'une forêt de Miyawaki.

Certaines actions prennent du temps et nécessitent des investissements importants comme la rénovation énergétique des bâtiments ou l'apaisement de la circulation dans notre centre-ville. D'autres sont plus complexes et demandent beaucoup d'accompagnement car elles impactent directement le quotidien de la commune et ses habitants, comme l'extinction de l'éclairage public la nuit ou l'inclusion de Bois-Guillaume dans la Zone à Faible Émission rouennaise.

Notre volonté est d'associer les habitants, de faire preuve de pédagogie et d'initier des actions à long terme au-delà du temps électoral. Un exemple parmi d'autres est la mise en place de la charte de l'urbanisme, rédigée par une convention citoyenne tirée au sort et formée par des experts pendant plusieurs mois. La rénovation énergétique par son ampleur prendra aussi plusieurs années.

En 2022, nous avons investi plus de 600K€ dans des actions qui toutes contribuent à notre stratégie climatique. Nous allons continuer chaque année à investir pour atteindre les objectifs fixés par celle-ci conformément à nos engagements initiaux.

Cette candidature est une première étape. Elle est le résultat d'un travail collectif avec les élus, les services de la mairie, la métropole de Rouen et les citoyens. Notre plan d'actions et cette candidature ont été approuvés à l'unanimité lors de notre Conseil municipal du 7 avril 2022.

La Ville est fière de pouvoir présenter sa candidature et d'acter ainsi son engagement résolu pour le climat.

VOLET 2

PORTRAIT DE LA COLLECTIVITÉ

Site de la collectivité : www.ville-bois-guillaume.fr

2.1 Présentation de la collectivité

2.1.1 Situation géographique de la collectivité

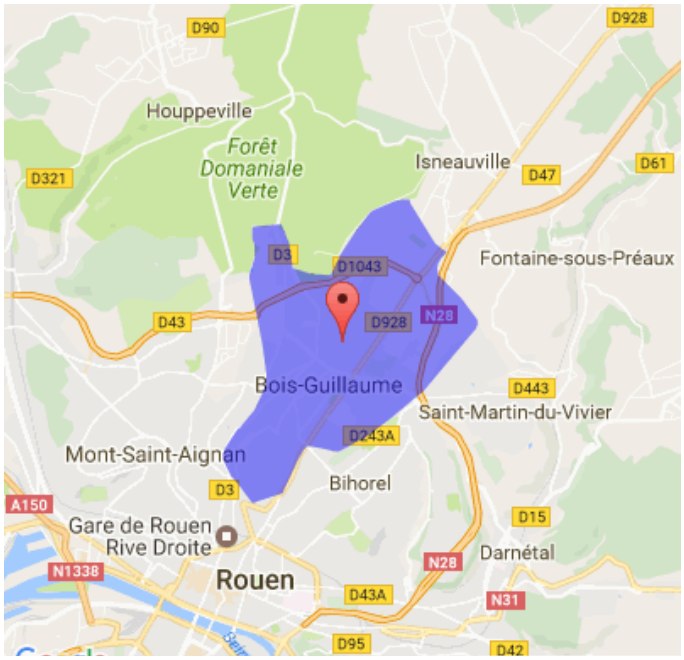

Un cadre de vie idéal

Situé au nord de la Métropole Rouen Normandie, à proximité immédiate de Rouen et en plein cœur du département de la Seine Maritime, Bois-Guillaume offre à ses 14 000 habitants une qualité de vie paisible et un dynamisme certain : la commune est réputée pour son cadre de vie singulier en Normandie.

Avec ses 15 km de sentes, ses 10 km de pistes cyclables, ses parcs et forêts propices aux balades et à l'évasion, Bois-Guillaume apparaît comme un véritable écrin entre ville et campagne.

Une ville attractive

Chaque jour, ce sont 10 000 salariés qui viennent travailler à Bois-Guillaume dans 1 482 établissements actifs. La commune peut en effet compter sur un écosystème hospitalier d'importance : une antenne du CHU, 2 cliniques, 4 EHPAD, le siège de la Croix-Rouge, le centre hospitalier des Herbiers, l'établissement français du sang…

Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont décidé d'y installer leur siège profitant notamment de deux parcs d'activités renommés pour leur attractivité, faisant de Bois-Guillaume un théâtre moderne de changement, d'innovation et d'opportunités de carrières. La ville s'appuie aussi sur un tissu associatif d'une grande richesse dans les domaines culturel, sportif et social.

De nombreux équipements publics modernes

Quatre crèches municipales, huit écoles, un collège, un lycée privé, des complexes sportifs variés, des salles d'expositions et de spectacles, une école de musique intercommunale renommée… viennent jalonner le territoire bois-guillaumais. Les services de la ville regorgent aussi d'imagination pour proposer des activités sportives, culturelles, citoyennes, pour se divertir, échanger et se rencontrer tout au long de l'année.

2.1.2 Chiffres clés essentiels

Données générales :

Type de collectivité : Ville
Nom de la collectivité : Commune de Bois-Guillaume
Département : Seine-Maritime
Superficie de la collectivité en km² : 9
Nombre d'habitants : 14 600
Densité en habitants par km² : 1 650

Fonctionnement :

Nombre d'agents de la collectivité : 230
Budget total de la collectivité : 20 M€
Budget énergie - climat de la collectivité : 600 k€

Région	Normandie
Nombre de communes (pour les EPCI)	71
Emplois par secteur	
Emplois du secteur primaire (agriculture)	0,4 %
Emplois du secteur secondaire (industrie et artisanat)	7,2 % (2,3 % industrie, 4,9 % construction)
Emplois du secteur tertiaire (services)	92,4 % (56,6 % commerce-transport-services divers, 35,7 % administration publique-enseignement-santé-action sociale)
Total personnes actives	90,3 %
Habitat	
Logement principal	92,6 %
Propriétaires	62,3 %
Locataires en parc privé Locataires en parc habitat social	22 % 14,6 %
Total bâtiments avec logements	100 %

2.1.3 Compétences de la collectivité

Compétence	Compétence de la collectivité / Exploitation en régie/déléguée / Influence de la collectivité
Urbanisme	Influence de la collectivité
Éclairage public	Influence de la collectivité
Voirie	Influence de la collectivité
Approvisionnement en électricité	Compétence de la collectivité
Adduction en eau potable	Influence de la collectivité
Approvisionnement en gaz	Compétence de la collectivité
Chauffage urbain	Influence de la collectivité
Station d'épuration des eaux usées	Influence de la collectivité
Traitement des déchets	Influence de la collectivité
Entreprises de transports publics	Influence de la collectivité
Logements sociaux	Influence de la collectivité
Collecte des déchets	Influence de la collectivité

2.2 Politique Climat-Air-Energie

2.2.1 Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie

Juillet 2020 : la commune, après le renouvellement de l'équipe municipale, s'engage dans une politique volontariste autour du développement durable.

Septembre 2020 : la commune décide de recruter sa chargée de mission transition écologique (délibération du 24/09/2020).

Novembre 2020 : la commune se lance dans la démarche Climat-Air-Energie (CAE) et réalise son pré-diagnostic avec un avis favorable de l'ADEME.

Janvier 2021 : la commune entre officiellement dans la démarche de labellisation CAE (délibération du 21/01/2021) et recrute son conseiller CAE.

Mai-aout 2021 : la commune réalise un état des lieux de sa politique CAE à travers des ateliers de travail thématiques réunissant élus, techniciens et partenaires.

Septembre 2021-janvier 2022 : la commune coconstruit sa politique climat-air-énergie et un programme d'actions en collaboration avec l'ensemble des services municipaux et des élus à travers des groupes de travail.

Avril 2022 : la commune approuve son programme d'actions CAE (délibération du 07/04/2022) et le présente à l'ensemble des parties prenantes.

Juin 2022 : la commune décide de valoriser sa politique CAE et annonce sa candidature au label CAE (délibération 09/06/2022).

https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/edito-par-philippe-emmanuel-caille-1er-adjoint-au-maire-de-bois-guillaume-en-charge-de-la-transition-ecologique-et-energetique/

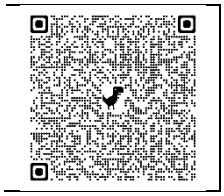

2.2.2 Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Energie de la collectivité

Non concerné

2.2.3 Stratégie Climat-Air-Energie de la collectivité

La vision et les objectifs de politique climat-air-énergie sont inscrits dans la délibération de la collectivité : Bois_Guillaume_délibération_20220407

Délibération du Conseil municipal 7 avril 2022 : Approbation de la politique et du programme d'actions CLIMAT - AIR - ENERGIE 2022-2025

Extrait de la délibération :

« La stratégie climat-air-énergie de Bois-Guillaume reflète une vision à long terme déclinée en objectifs opérationnels à court-terme en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, de protection de l'environnement, de maîtrise des énergies et des ressources.

Dans la continuité de l'Accord de Rouen pour le Climat, la commune de Bois-Guillaume intègre dans sa politique les objectifs définis par la Métropole dans les différents documents cadres notamment le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

La ville reconnaît l'urgence face au changement climatique. Partant du principe que les collectivités ont un rôle essentiel pour l'atteinte des objectifs climatiques à l'échelle nationale, elle souhaite à travers son engagement dans la démarche CLIMAT - AIR - ENERGIE s'aligner avec les objectifs nationaux et métropolitains pour le climat en visant pour 2050 un territoire 100% énergies renouvelables (ENR), ce qui se traduit par une réduction de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2009, une réduction de 70% de la consommation énergétique par rapport à 2005, et le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R).

En outre, la commune souhaite s'engager dans la démarche d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, notamment par la préservation de la ressource en eau, la lutte contre les épisodes caniculaires et la formation d'îlots de chaleur urbains, la résilience alimentaire et l'adaptation des milieux naturels, agricoles et forestiers ».

VOLET 3

DEMANDE D'OBTENTION

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

3.1 Scores obtenus

Graphique des scores par domaine en % des points potentiels

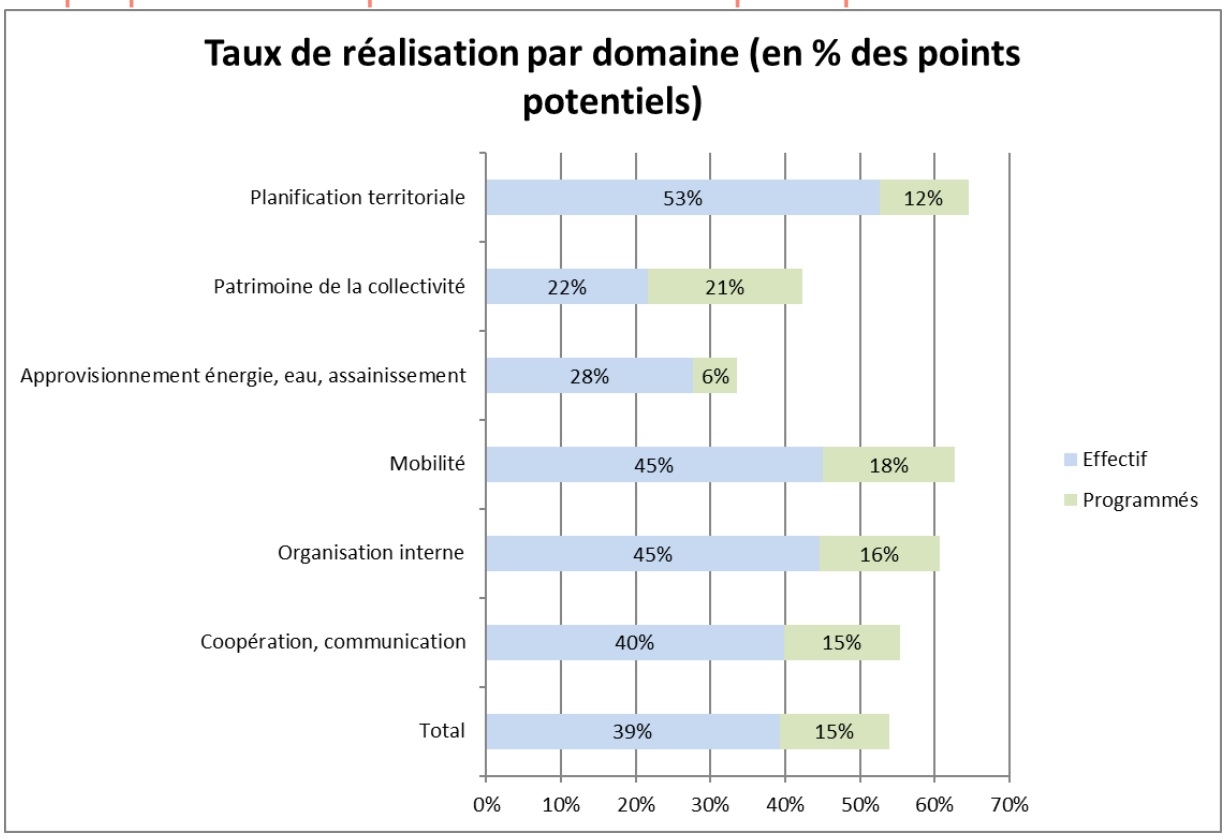

Tableau des scores par domaine en % des points potentiels

Domaines	Maximum	Potentiel	Effectif		Programmé	
	Points	Points	Points	%	Points	%
Planification territoriale	100,0	74,0	38,9	52,6%	8,9	12,0%
Patrimoine de la collectivité	64,0	57,0	12,3	21,6%	11,8	20,7%
Approvisionnement énergie, eau, assainissement	94,0	41,0	11,4	27,7%	2,4	5,9%
Mobilité	96,0	37,0	16,7	45%	6,6	17,7%
Organisation interne	46,0	46,0	20,5	44,6%	7,4	16,1%
Coopération, communication	100,0	55,0	22	39,9%	8,5	15,5%
Total	**500,0**	**310,0**	**121,7**	**39,2%**	**45,6**	**14,7%**

3.2 Programme d'actions

3.2.1 Développement territorial

Réalisé

Participation active de la ville aux instances de la Métropole

La Ville de Bois-Guillaume s'implique fortement dans les démarches métropolitaines en matière de transition écologique et participe activement à la coopération intercommunale.

En 2018, la commune s'est engagée dans la démarche COP21 locale de la Métropole Rouen Normandie afin de contribuer à la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial à travers une série de mesures programmées à court et moyen terme.

En 2022, la Métropole, Bois-Guillaume et deux autres communes locales formalisent l'engagement mutuel par une convention COP21 permettant notamment :

- Une réactualisation et un renforcement des engagements pris
- L'évaluation et le suivi des actions
- Un accompagnement plus adapté aux besoins des communes
- Une mutualisation et une participation groupée aux différents appels à projets.

Charte de l'urbanisme : formaliser et promouvoir l'urbanisme durable à l'échelles communale

Afin de systématiser la qualité, notamment environnementale, des opérations de construction et d'aménagement du territoire, une charte d'urbanisme, inédite sur la métropole, a été élaborée en concertation avec les parties prenantes à travers la mise en place d'une convention citoyenne.

Fruit de plusieurs ateliers de travail, de visites de sites, de formations et de multiples échanges entre habitants de la ville, opérateurs immobiliers et représentants de la commune, la charte fixe les attentes, la vision et les règles du jeu en matière de construction, d'aménagement et d'urbanisme, le cadre qui doit être respecté par tous les porteurs de projets en matière de construction nouvelle.

La charte se structure autour de 5 grands engagements :

- identité patrimoniale et ambition architecturale
- transition écologique et performance énergétique des bâtiments
- nature en ville et biodiversité
- espace public et convivialité
- démarche, méthodologie et citoyenneté

L'urbanisme et la transition écologique ne peuvent pas être pensés séparément, cette charte est donc un outil indispensable pour penser l'avenir et la résilience de notre territoire.

Planifié

Rénovation du Cœur de Ville

Le projet de réhabilitation du Cœur de ville, en plus de répondre à une logique urbaine et citoyenne, poursuit une ambition environnementale.

Compte tenu des nouveaux enjeux sociaux-environnementaux, il est en effet apparu nécessaire de repenser le centre-ville en cohérence avec une intermodalité des transports efficiente et avec un cadre de vie adapté aux nouveaux besoins d'une population qui s'accroît.

L'opération appelée « Cœur de Ville pour Bois-Guillaume » répond à une série de problématiques distinctes mais interdépendantes qui toutes s'entrecroisent sur la parcelle de 17 540 m^2.

Dans le prolongement des opérations de végétalisation des cours des deux écoles situées sur la parcelle et de la construction d'une Maison de l'enfance répondant aux normes les plus récentes de performance énergétique, le projet permet de convertir une partie de la surface actuellement imperméabilisée en surfaces végétalisées reliées entre elles par un système de noues et de sentes. Il s'agit par cette opération d'ampleur de sanctuariser un espace densément végétalisé, un espace de respiration devenu indispensable dans un centre-ville en pleine mutation urbaine. Les arbres, les fleurs, la biodiversité reprennent avec ce projet leur place et se substituent aux espaces artificialisés. Ce projet ambitieux permet à la ville d'adapter son centre à son environnement de demain.

Déploiement du Service Public de la Performance Énergétique

Depuis 2021, la Métropole Rouen Normandie travaille en collaboration avec les communes membres sur la création du SPPE - Service Public de la Performance Énergétique, une initiative visant d'une part à amplifier la rénovation énergétique des bâtiments (privés, publics, collectifs, entreprises) et d'autre part à accélérer la transition du territoire vers des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

Le SPPE se décline en 2 entités :

- SPL ALTERN (Société Publique Locale «ALTERN – Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie») pour la rénovation, déclinaison du dispositif « France Renov »
- SEM (Société Économie Mixte) pour les énergies renouvelables. La SPL est composée uniquement d'actionnaires publics (la métropole et les communes) et pilotée par un conseil d'administration.

La Ville de Bois-Guillaume est devenue actionnaire en juillet 2021 et participe activement aux différentes instances du dispositif. Elle s'est engagée à accueillir sur son territoire une permanence de l'ALTERN et à faire la promotion de la mission de conseil et d'accompagnement auprès des habitants, des entreprises et des bailleurs locaux afin de les encourager à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

En outre, la commune fixant un objectif de développer la production d'énergies renouvelables sur son territoire sera accompagnée par la SPL ALTERN.

3.2.2 Patrimoine de la collectivité

Réalisé

Mise en place du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)

Bois-Guillaume a un patrimoine de 71 bâtiments municipaux, pour une surface totale de 31 700 m². Ils ont été construits au fil des ans (entre la fin du XVIIème siècle et les années 2000) en fonction de l'évolution des besoins de la commune et de l'état de l'art au moment de la construction.

Afin de mieux connaître ce patrimoine, la ville s'est lancée, début 2021, dans une démarche collective SDIE avec d'autres communes normandes, pilotée par l'ADEME.

En mai 2022, le diagnostic complet a été établi. Il s'agit d'un panorama de tous les bâtiments communaux avec un classement en fonction de leur état, de leurs performances énergétiques et de leurs usages, en les classant en 4 catégories suivant leur état et l'urgence des travaux. Dans cette étude, la commune a aussi pris en compte les objectifs du décret Tertiaire qui concerne 11 bâtiments. Ce diagnostic a fait apparaitre une dette patrimoniale importante, de nombreux bâtiments ayant souffert d'un entretien insuffisant.

Suite à ce rapport, la commune a engagé des actions immédiates, comme le lancement des audits énergétiques, des travaux d'entretien urgents, la sensibilisation des usagers et la mutualisation de certains espaces.

La prochaine étape est l'élaboration des études techniques et financières pour la rénovation des différents bâtiments en fonction des constats de l'audit, des besoins et des priorités. Le résultat permettra à la commune d'établir un plan de rénovation sur plusieurs années inscrit dans son budget.

Construction d'un bâtiment exemplaire - Maison de l'enfance

La Maison de l'enfance est un bâtiment emblématique affichant les exigences en matière de qualité environnementale. Il s'agit d'un bâtiment responsable basse consommation répondant au label E3 C1, utilisant des matériaux biosourcés et intégrant une installation de 24 panneaux photovoltaïques.

Le site accueillera plusieurs espaces à usages divers : espace personnel communal, espace public ALSH, services administratifs et un pôle logistique.

Le projet se démarque notamment par :

- l'ambition d'atteindre le niveau E3 de l'expérimentation E+C-
- une conception bas carbone : réduction de l'impact carbone des matériaux et équipements de construction mis en œuvre, sobriété énergétique des bâtiments durant leur exploitation
- une bonne inertie du bâtiment
- la mise en place d'un double flux pour augmenter la performance énergétique du bâtiment
- la mise en place de panneaux photovoltaïques
- le chauffage par raccordement au réseau de chaleur Petite Bouverie

Les travaux ont débuté en septembre 2021, avec la livraison prévue en mars 2023.

Planifié

Rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation des bâtiments communaux figure parmi les priorités de la Ville de Bois-Guillaume pour répondre aux enjeux climatiques et de sobriété énergétique et aussi adapter ces bâtiments aux changements à venir. La plupart des bâtiments sont relativement anciens avec des performances énergétiques moyennes (catégorie D et E). La commune compte 23 bâtiments soumis au décret tertiaire.

Une part significative des dépenses de la commune est et sera consacrée aux projets de rénovation qui font l'objet d'un plan pluri annuel d'investissement., en construction lors de la 2ème étape de notre SDIE avec l'élaboration de plusieurs scénarios qui doivent nous permettre d'atteindre une réduction globale de plus de 30% de nos consommations.

En parallèle de la démarche structurée du SDIE, la commune se veut proactive en participant activement aux différents programmes d'aides de l'État comme le Plan de relance et le programme ASTRE. Ces programmes ont permis de financer :

- les audits techniques de toutes les écoles et des bâtiments culturels
- la mise en place d'un projet pilote « smart city » avec des capteurs intelligents et des outils de suivi et d'alerte des consommations (projet lancé en juin 2022 dans une école)
- la rénovation énergétique de l'école Bernanos (été 2022)

En parallèle, nous avons de nombreuses actions visant la réduction de la consommation des énergies via l'optimisation des consignes de chauffage, une meilleure connaissance des usages, la sobriété de l'éclairage et la sensibilisation des usagers.

3.2.3 Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

Réalisé

Contrat d'électricité 100% verte

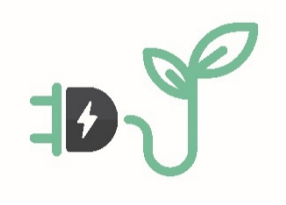

En 2020, la commune a renouvelé son marché de fourniture d'électricité pour les 4 années à venir, en s'inscrivant dans une démarche d'achat groupé proposé par l'UGAP.

Ce marché comporte 3 options :

- électricité Verte (EV) issue principalement de la grande hydraulique
- électricité Verte + (EV+) faisant appel à des technologies non encore amorties (le solaire, l'éolien, la biomasse, etc…)
- électricité verte à Haute Valeur Environnementale (HVE) où l'approvisionnement se fait directement auprès des producteurs d'électricité renouvelable

Les années précédentes, la commune bénéficiait d'une production d'électricité verte à 100%. Pour aller plus loin, le choix pour le nouveau marché, entériné en février 2021, s'est porté sur les options EV+ et HVE sur certains bâtiments emblématiques de la ville. Ce qui représente un surcout de 10% hors fluctuation des prix.

Le marché sur ces bases a été attribué à ENGIE qui est engagée sur ces termes. Les crises actuelles de l'énergie ont entrainé d'énormes difficultés d'approvisionnement, notamment pour les petits producteurs qui ont dû faire appel à l'ARENH pour pouvoir continuer la production.

Végétalisation des cours d'écoles

Anticiper et s'adapter au réchauffement climatique, réduire les ilots de chaleur, offrir aux élèves un environnement moins minéral, plus naturel et apaisant, tels sont les objectifs de la ville avec le projet de végétalisation des cours d'écoles lancé en 2021.

Il a été coconstruit avec l'ensemble des parties prenantes à travers une série de concertations menées avec les élèves, les parents, le personnel et les enseignants permettant ainsi de recueillir et mieux intégrer les aspirations et souhaits de chacun.

Les cours de deux écoles communales ont été végétalisées en 2021, deux autres le seront en 2022. Les trois cours d'écoles restantes seront réaménagées à partir de 2023.

Planifié

Régie Solaire autoconsommation collective

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique et aussi faire face aux augmentations très importantes du prix de l' énergie, la rénovation des bâtiments et les actions de sobriété ne seront pas suffisantes. Il est donc impératif de développer la production locale d'énergie renouvelable. A Bois Guillaume, le solaire photovoltaïque semble l'option la plus pertinente.

La ville dispose d'une surface de toiture (théorique) de 81 400 m² dont 70% de maisons individuelles. Le territoire comporte des copropriétés mais également des sièges de bâtiments d'entreprises, établissements hospitaliers, bâtiments privés bénéficiant de toitures conséquentes. Parmi les 71 bâtiments communaux plusieurs sont potentiellement concernés.

Cette diversité présente 2 avantages pour la mise en place de l'autoconsommation collective :

- surface de toiture pour la production d'énergie photovoltaïque
- diversité d'usage pour optimiser la consommation

La commune a lancé en juillet 2022 une étude pour développer un plan d'actions sur le solaire photovoltaïque comportant notamment une implication citoyenne et une sensibilisation des acteurs de son territoire.

Cette étude doit permettre la mise en place, à partir de 2023 :

- des projets de photovoltaïque opérationnels au bénéfice des différents publics du territoire (habitants, commune, entreprises, copropriétés…), dans une logique de tiers de confiance,
- des modèles techniques, économiques, et juridiques collaboratifs qui permettent de valoriser l'énergie solaire sur la totalité du cycle (faisabilité, conception, construction, exploitation et valorisation énergétique).

3.2.4 Mobilité

Réalisé

Développement des modes de circulation douce

La Ville de Bois-Guillaume œuvre au quotidien pour favoriser l'utilisation des modes de transport doux sur la commune avec de nombreuses actions déjà réalisées.

Tout d'abord, la collectivité encourage son personnel à un comportement plus vertueux en matière de mobilité :

- information et sensibilisation des agents
- formations à l'écoconduite
- acquisition et mise à disposition de 4 vélos électriques et 3 voitures électriques de seconde main
- mise en place de mesures incitatives pour encourager l'usage de transport en commun et de vélo (participation financière abonnement TC, forfait mobilité pour l'usage du vélo).

Parallèlement, à travers les opérations d'aménagement, des campagnes d'information et de sensibilisation régulières, la commune vise à inciter les habitants à utiliser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, modes actifs, covoiturage, Pédibus.

Par ailleurs, la Ville de Bois-Guillaume figure parmi les premières communes de la Métropole à s'être dotée d'un parking à vélos abrité et sécurisé, de 19 places, situé à proximité des arrêts de bus et donnant l'accès gratuit à cet équipement aux habitants.

Réalisation d'une étude de marchabilité

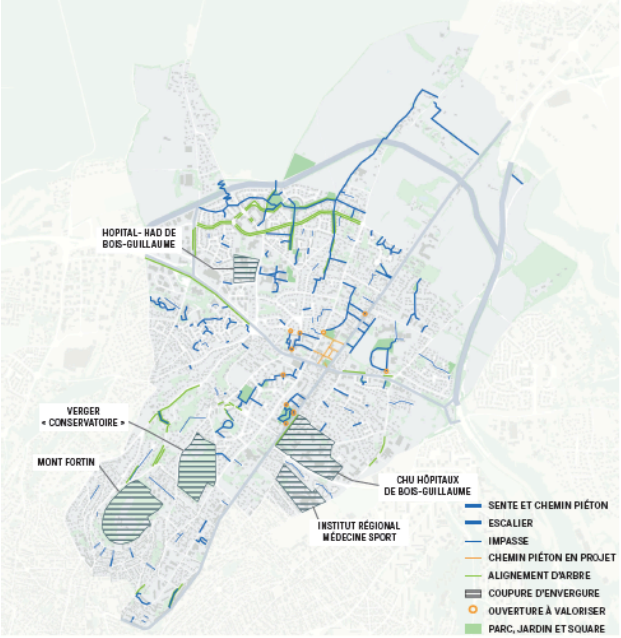

La Ville de Bois-Guillaume est traversée par des axes routiers importants, ce qui laisse peu de place aux piétons. Dans la perspective de mutations urbaines en cours et à venir, il semblait indispensable d'engager une réflexion sur la mobilité en ville et la place de piéton.

La ville a donc lancé, début 2022, une étude de marchabilité sur la commune dans l'idée de repenser la place de la voiture dans l'espace public et de redonner la priorité aux piétons.

Cette étude est une occasion d'engager une évolution des pratiques de mobilité des habitants. Avec un objectif de faire du piéton l'unité de base de l'aménagement des espaces publics, en termes de sécurité, de confort, d'accessibilité et d'usages.

En associant les habitants dans cette démarche, 3 marches urbaines ont été organisées en juin 2022. Ces marches ont été l'occasion d'appréhender différents aspects du cœur de ville et de questionner les fonctions et les usages des rues et des sentes afin de recueillir les ressentis de la population bois-guillaumaise.

Planifié

Renforcement du réseau de transport en commun

Pour mieux répondre aux besoins de déplacements des habitants et encourager l'usage de transport en commun, deux nouvelles lignes de bus desservant la commune sont créées et mises en service à partir du septembre 2022, faisant suite à une démarche de consultation avec les communes voisines et les habitants menée par la Métropole. Une des lignes est une ligne de type « Fast » partiellement en site propre.

Il s'agit d'un réseau plus dynamique et plus performant : nouveaux itinéraires, meilleures correspondances, trajets plus rapides, passages plus fréquents, zones mieux desservies.

Ces améliorations permettent également d'accompagner le déploiement de la Zone à Faible Émission (ZFE) sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie en proposant une véritable alternative à la voiture individuelle.

Création des zones apaisées sur la commune

La Ville de Bois-Guillaume lance un projet de requalification d'un des axes structurants de la commune dans la perspective d'apaiser le centre-ville.

Les enjeux et les objectifs sont multiples :

- favoriser les mobilités douces sur cette zone en changeant l'ordre de priorité et de vigilance, encourageant ainsi les Bois-Guillaumais à circuler en centre-ville en bus, à vélo et à pied
- redynamiser l'accès aux commerces du centre-ville
- réguler la vitesse, limiter le trafic routier en incitant les automobilistes de passage à prendre les routes de contournement

Le projet sera mené en partenariat avec la Métropole et en concertation avec les habitants, l'étude et la démarche de concertation sont prévues pour 2022, avec la réalisation fin 2023.

Mise en place de la Zone à Faible Émission - ZFE

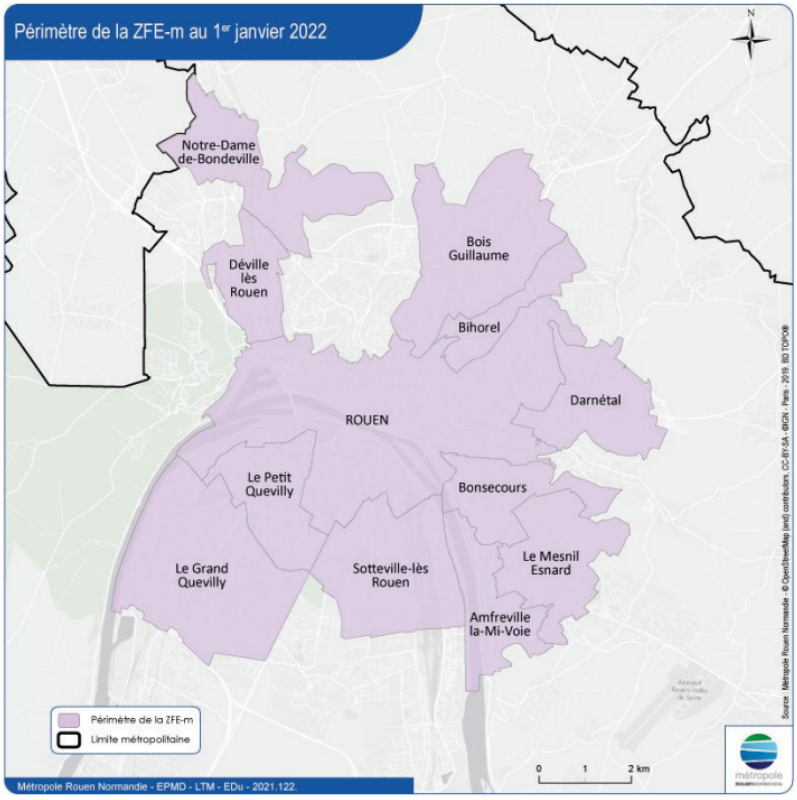

La commune de Bois-Guillaume est engagée pour la mise en place par la Métropole de la ZFE. Il s'agit d'un dispositif interdisant, à partir de septembre 2022, la circulation et le stationnement dans la zone des véhicules les plus polluants, ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés.

Dans ce cadre, la ville a prévu d'accompagner les habitants aux revenus modestes dans le remplacement de leur véhicule. Il s'agit d'un soutien à l'acquisition de véhicules moins polluants. Pour cela, la commune a prévu une enveloppe de 20 K€ correspondant à environ 20 personnes aidées en 2022. Cette aide vient en complément d'une enveloppe de 40M € budgétée au niveau métropolitain.

3.2.5 Organisation interne

Réalisé

Mobilisation des élus et des services sur les thématiques climat-air-énergie

Sensibiliser et engager les agents et les élus dans la transition écologique est un enjeu fort pour la collectivité. L'objectif principal est de développer une prise de conscience et donner envie de s'engager à l'échelle individuelle et à l'échelle collective.

Dans ce cadre, les ateliers et évènements thématiques sont régulièrement menés en interne, notamment lors de la semaine européenne du développement durable.

A titre d'exemple, une Journée Développement durable a été organisée en octobre 2021.

- matin : un atelier mené selon la méthode « Fresque du climat » permettant de sensibiliser un groupe d'élus et d'agents aux enjeux du changement climatique.
- après-midi : une visite d'une ville engagée (Malaunay) pour un retour d'expérience, des échanges de bonnes pratiques sur la mise en œuvre opérationnelle de projets écoresponsables.

Par ailleurs, la chargée de transition écologique a été formée en animation « Fresque du climat » dans l'objectif de pouvoir mener d'autres ateliers afin de sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité.

Mise en place du forfait mobilité durable

Afin d'encourager les agents municipaux à utiliser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, un forfait mobilités durables a été mis en place en mars 2022. Il s'agit d'un dispositif de prise en charge de la partie des frais engagés pour les déplacements en vélo ou covoiturage des agents entre leur résidence et leur lieu de travail.

Le montant annuel du forfait mobilité durable est fixé à 200 €. Il est versé par la ville au dépôt de la déclaration sur l'honneur par l'agent. L'agent bénéficiant de ce dispositif s'engage à effectuer à minima 100 jours sur une année civile de trajets en vélo ou en covoiturage.

Planifié

Mise en place d'un budget climat

La Ville de Bois-Guillaume prévoit de se doter d'un outil permettant d'évaluer l'impact environnemental de son budget. L'objectif est d'analyser, chaque année, les actions et les projets en fonction de leur impact favorable ou défavorable sur le climat. En associant sa stratégie de transition écologique à la notion de « budget », la municipalité veut marquer une volonté politique forte, le vote du budget financier étant l'acte politique le plus important pour un conseil municipal. Pouvoir analyser son budget sous le prisme du climat permettra de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses et de les arbitrer en faveur des projets les plus vertueux.

Commande publique exemplaire

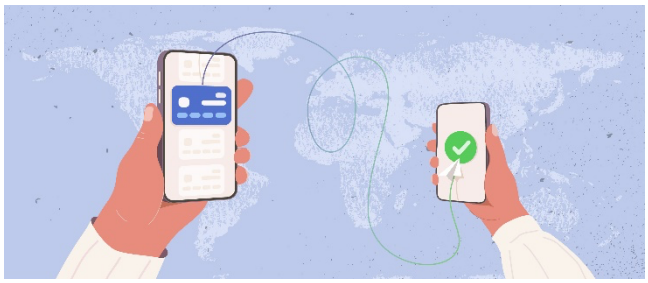

La Ville de Bois-Guillaume veut tendre vers une commande publique performante et durable. La commune intègre déjà des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics et utilise les critères du développement durable dans ses processus de sélection.

Pour aller plus loin en la matière, et dans une optique de pédagogie des services prescripteurs, la ville souhaite formaliser sa politique d'achat public dans une charte de la commande publique durable. Ainsi, un groupe de travail transversal, rassemblant les agents et les élus, sera mis en place afin de coconstruire la charte. Pour ne pas être seule dans cette démarche, La commune a prévu de rejoindre le réseau RANCOPER : Réseau Des Acheteurs Normands Pour La Commande Publique Éco-Responsable

3.2.6 Communication, coopération

Réalisé

Plantation d'une forêt Miyawaki

La municipalité a engagé une politique ambitieuse de végétalisation de l'espace public avec pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur en ville tout en préservant la biodiversité. Ainsi, de nombreux projets ont déjà vu le jour, et notamment une création d'une mini-forêt selon la méthode Miyawaki et de façon participative.

Cette technique a été développée par le botaniste japonais Akira Miyawaki qui consiste en une plantation d'une mini forêt en milieu urbain, très résistante, permettant de reconstituer des écosystèmes forestiers sur des surfaces réduites. Au total, plus de 1 500 arbres ont été plantés sur environ 500 m^2 de terrain.

Ce projet présente de multiples vertus : écologique d'une part permettant de créer un nouvel îlot de fraîcheur en ville riche en biodiversité, et citoyenne d'autre part, associant les habitants, les agents et les écoliers lors de la phase de plantation. Sur une semaine, des séances de sensibilisation ont été réalisées dans des classes de chaque école municipale. Les élèves sont ensuite venus planter des jeunes pousses en compagnie de leur enseignant, de parents accompagnateurs et avec l'aide de membres de l'association des Jardins Familiaux ainsi que d'agents de la mairie. Le week-end, des habitants et des élus sont également venus pour participer à la création de cette forêt citadine.

Sensibilisation et l'éducation à l'environnement des publics

La Ville de Bois-Guillaume a une volonté forte d'impliquer et de favoriser la participation des acteurs du territoire, notamment des citoyens, autour des enjeux de transition écologique.

Des actions de sensibilisation à destination des habitants et des établissements scolaires sont menées régulièrement tout au long de l'année.

La Métropole soutient la commune, notamment financièrement, dans sa démarche de mobilisation citoyenne et ses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à travers du dispositif PACTE mis en place début 2022 (Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique). Cette relation collaborative est formalisée par une convention d'une durée de 3 ans avec un programme annuel d'actions à destination de tout public : citoyens, écoles, bénéficiaires CCAS, associations.

Planifié

Élaboration d'un livret « Bois-Guillaume en transition »

La sensibilisation et l'accompagnement des habitants en matière de transition écologique figurent parmi les sujets prioritaires de la politique Climat-Air-Energie communale.

Dans ce cadre, la Ville de Bois-Guillaume souhaite concevoir un guide d'écogestes, d'outils et de dispositifs d'aide permettant aux citoyens de réduire leur impact environnemental au quotidien (économie d'énergie, rénovation énergétique de logement, mobilité, gestion de déchets, alimentation…).

La première parution du livret est prévue pour l'année 2023.

Créer un budget participatif

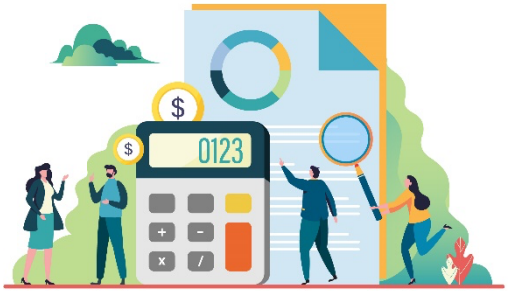

La Ville de Bois-Guillaume place la participation citoyenne au cœur de son action.
Pour permettre aux habitants de prendre part aux projets de la commune, la municipalité s'est dotée d'une plate-forme de concertation citoyenne, qui compte aujourd'hui plus de 1 000 inscrits : https://bois-guillaume.citizenlab.co/fr-FR/.

Depuis 2021, la ville a proposé une vingtaine de projets pour la concertation. Les citoyens, étant aussi proactifs, ont soumis une centaine de propositions.

Pour aller plus loin en donnant davantage de moyens aux habitants pour réaliser leurs projets, la municipalité travaille actuellement à la mise en place d'un budget participatif en lien avec les objectifs Climat-Air-Energie.

Ce projet devrait permettre de mobiliser davantage les habitants et de répondre encore mieux à leurs besoins. Les initiatives citoyennes proposées seront soumises au vote, les projets retenus seront ainsi réalisés ou financés par la ville.

3.3 ACTION PHARE - Création d'une ferme urbaine

Mettre en place une ferme urbaine a été une de nos actions les plus visibles et les plus symboliques. Créer une ferme urbaine, c'est à la fois lutter contre l'urbanisation et l'artificialisation des sols mais aussi agir pour la résilience alimentaire et l'accès direct à des produits de qualité en agriculture biologique. C' est par ailleurs permettre à de jeunes personnes, non-issues du milieu agricole, de commencer dans de bonnes conditions.

Dans toute installation, le point de départ est l'accès au foncier. Nous avons arrêté un projet d'urbanisation lancé par les équipes précédentes, et sanctuarisé un terrain de 3,2 ha de terre agricole, actuellement en pâturage et de bonne qualité. Le choix du futur maraîcher a été la 2ème étape. Nous avons lancé un appel à candidature avec 3 critères : un projet solide, une agriculture respectueuse de l'environnement et une exploitation ouverte sur la ville. 7 candidats sont venus présenter leurs dossiers. Nous avons choisi collectivement 2 jeunes en reconversion avec lesquels nous avons signé un bail rural environnemental en avril 2022 pour la création de la ferme du Clos Herbeux, ferme maraîchère en agriculture biologique avec les premières récoltes prévues en septembre et commercialisées via une AMAP et en vente directe.

3.4 Extraits du tableau des indicateurs

Les tableaux ci-après présentent quelques indicateurs chiffrés extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de suivre les performances de la politique Climat-Air-Energie de la collectivité.

Nota : Pour plus d'informations sur les indicateurs, se référer au tableur de recueil des indicateurs utilisé par le conseiller, pièce jointe à cette candidature. Au total, dans l'Aide à l'Évaluation 2018, 65 indicateurs ont été identifiés pour refléter la situation et la performance Climat-Air-Energie des collectivités, au regard du catalogue d'actions Territoire engagé Climat-Air-Énergie. Les indicateurs sont utiles à la notation.

3.4.1 L'ensemble des indicateurs dits « obligatoires »

Les indicateurs ci-après sont tous les indicateurs « obligatoires » : ils impactent le score de la collectivité s'ils ne sont pas renseignés. À terme, leur absence pourrait être rédhibitoire pour l'obtention du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie. **Les résultats remarquables sont mis en avant en vert et ceux véritablement faibles en rouge.**

N°	N° Action (réf. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Autres valeurs (historique)
1a	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO_2)	68 696	PCAET MRN 2018 (ORECAN)	
1b	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO2/hab)	5	PCAET MRN 2018 (ORECAN)	
2a	1.1.1	Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	370	PCAET MRN 2018 (ORECAN)	
2b	1.1.1	Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (MWh/hab.an)	25	PCAET MRN 2018 (ORECAN)	
5	1.2.2	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	35638	EMD DE L'AIRE URBAINE DE ROUEN ET DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE 2016-2017 Déplacements et parts modales des résidents communaux (hors déplacements externes à la Métropole) Nb déplacements redressé > 3 000	Part modale Voiture : 74%

6a	1.2.3	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	607	MRN - Direction déchet	2019: 574,6 2020: 608,2 (kg/hab/an)
14c	2.2.1 (et 2.2.2)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapportée à la surface du patrimoine, en kWh/m²)	102	Service technique de la commune	
24 b	3.2.2	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	6	ORECAN	
25 b	3.2.3	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	0,1	ORECAN	

Pour information, ci-après les valeurs limites et cibles pour les indicateurs obligatoires, lorsqu'elles existent (pour les autres indicateurs obligatoires la note est attribuée en fonction de leur évolution) :

N°	***Nom de l'indicateur***	***Valeur limite***	***Valeur cible***
5	*Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)*	*65% (ville dans une aire urbaine)* *75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)*	*40% (ville dans une aire urbaine)* *50% (EPCI ou ville hors aire urbaine)*
6a	*Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)*	*573*	*480*
24 b	*Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (%)*	*0 %*	*En France métropole : 38 %* *DOM : 75 %*
25 b	*Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)*	*0 %*	*Territoire sans potentiel éolien et hydraulique : 16%* *Territoire à fort potentiel : 40%* *Pour les DOM : 75%*

3.4.2 Autres indicateurs remarquables, au choix (facultatif)

Il s'agit de quelques indicateurs, non déjà cités ci-dessus, avec des résultats remarquables : dépassement des objectifs Territoire engagé Climat-Air-Énergie, ou correspondance avec une action dont le score atteint 100%, etc. Ils impactent la notation de manière positive.

N°	N° Action (ref. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Autres valeurs (historique)	*Valeur cible Territoire engagé Climat-Air-Energie et unité (le cas échéant)*
13a	2.1.1	Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)	299 318	Budget commune 2021	2020: 297 413	

20	2.3.1	Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)	81	Données MRN : le fichier "Deepki_Ready_conso EP"		90 VL 60 VC
32	3.3.5	Rendement énergétique UIOM en %	87.56	SMEDAR		65
45	4.3.2	Nombre de places de stationnement vélo (nb/100hts)	1,2	Ville		2 à 3
49 a	5.2.1	Budget associé à la politique Climat-Air-Energie (euros/hab.an)	38	Ville	2020: 0	
54	6.1.3	Nombre de manifestations/actions par an sur le climat et l'énergie	35	Ville (dont 6 animations grand public , communication spécifique Mag BG, semaine DD)		

3.5 Remarques complémentaires du conseiller ou de la conseillère Territoire engagé Climat-Air-Energie sur la candidature

Version du catalogue d'actions : Version 2021
Conseiller Territoire engagé Climat-Air-Energie en appui : Emmanuel Verlinden

Points forts	Points de vigilance
- Un engagement au-delà de la COP 21 impulsée par la MRN *- Une gouvernance mise en place et pertinente* *- Un schéma Directeur Immobilier guidant une bonne dynamique sur le patrimoine bâti* *- Actionnaire au sein d'ALTERN et nombreux partenariats territoriaux* *- Le projet Cœur de Ville, projet structurant y compris pour une mobilité durable*	*- Nécessité de décliner les ambitions de bâtiments emblématiques sur l'ensemble du parc, notamment en matière d'innovation (MeO SDI)* *- Une production EnR électrique pour le moment faible*

3.6 Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.
Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.

- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique Climat-Air-Energie qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique climat-air-énergie, de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Territoire Engagé Climat-Air-Énergie
- Suivre et mesurer avec le ou la conseiller·ère Territoire Engagé Climat-Air-Energie accrédité·e les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique Climat-Air-Energie dans le cadre d'une visite annuelle de suivi, jusqu'au prochain passage en CNL
- Rendre les résultats accessibles au public (scores par domaine et meilleures pratiques, sur https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/).

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique climat-air-énergie, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

Autorisation de diffusion des documents

La collectivité autorise la diffusion publique de la fiche Collectivité Lauréate et des scores obtenus par domaines sur le site https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/.
La collectivité autorise la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseiller·ère·s Territoire engagé Climat-Air-Energie (plateforme collaborative) de la délibération sur le programme de politique climat-air-énergie, et du programme de politique Climat-Air-Energie correspondant.
Au cas par cas, l'ADEME demandera l'autorisation à la collectivité pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques. Dans tous les cas, la collectivité peut demander le retrait des documents en écrivant à l'adresse citergie@ademe.fr.

3.7 Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation European Energy Award gold (équivalent label TE CAE 5 étoiles) est soumise à des frais (https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr).

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation European energy award gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

3.8 Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 5. Obligations envers l'ADEME. *(signature électronique acceptée)*

L'élu·e référent·e de la collectivité	Bois Guillaume, le 23/07/2022 Philippe-Emmanuel Caillé Signature :
Le ou la conseiller·ère Climat-Air-Energie	Paris, 13/07/2022 Emmanuel VERLINDEN : Signature :

ANNEXES

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA CANDIDATURE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME

Les pièces ci-après sont jointes **dans le dossier nommé "Bois Guillaume_candidature 2 étoiles 20221013"** :

Document	Contenu
a. Dossier de demande	Le présent document, **complété et signé** (Bois Guillaume_Dossier demande_labellisation_v3-20221012)
b. Délibération sur la politique climat-air-énergie	Bois Guillaume-Délibération PA_20220407.pdf Cette délibération contient les objectifs Climat-Air-Energie de la collectivité, et acte l'adoption du plan d'actions associé.
c. Programme de politique climat-air-énergie	*(* Les exigences d'informations relatives au programme sont rappelées précisément dans le manuel qualité du conseiller. Il s'agit notamment de bien préciser pour chaque action : l'objectif, le porteur, le budget, le calendrier, les indicateurs de suivi, etc.)* Bois Guillaume_Programme d'Actions_v10_20220728.xlsx Il est approuvé par la collectivité par délibération jointe.
e. Check-liste Territoire engagé Climat-Air-Énergie	Elle sert à vérifier que le dossier de demande de label ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. Elle précise en outre comment nommer les documents, dans quel dossier les télécharger, etc. : Bois Guillaume_check-liste_20221013.
f. Tableau de recueil des indicateurs	Bois Guillaume_Indicateurs_20220822.xlsx Il a servi à l'évaluation par le conseiller (format Excel)
g. Rapport d'audit	Bois Guillaume_audit_20221014

Les pièces ci-après sont jointes dans le **dossier nommé "Bois Guillaume_annexes_20221013"** :

Document	Contenu
Logo de la collectivité	Bois Guillaume_logo, dans le dossier 'Bois Guillaume_logo_BG_quadri carre_20220728.png'
Photo emblématique de la collectivité	*(* voir première page de ce document, en Haute Définition, avec l'éventuel crédit photo)* Bois Guillaume_photo couverture_20220728.jpg